

# COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR 15 ET 16 MARS 2022



**Présent-e-s :** BARBOUNIS Nathalie, BILLET Serge, BOLLÉ Sabine, BOUGEARD Alain, CARON Dominique, CARRE Charlotte, CHARLEUX Philippe, COLASSE Eugénie, CRUSSON-PONDEVILLE Sylvie, DELAMARRE Philippe, DI GIUSEPPE Benjamin, DRAPIED Karl, FILIPPI Laurence, GRIMAUD Thierry, LABLANCHE Patrick, MONTES Sandrine, MOREIRA Véronique, MOREL Patrick, MOREL Jacqueline, MUGUET Laurent, NICOL Lewis, NOIR Geoffroy, PRATALI Josiane, RODER Patrice, ROIG Michèle, VENTURELLI Frédérique, ZULIANI Romain, LASNIER Benoît.

**Participant-e-s en visio :** BANEUX Fabienne, COLMONT Bernard, SAHAÏ Isabelle, STRUGALA Carole.

**Excusé-e-s :** BUTZBACH Etienne, CHEVALIER Christian, RAMIREZ Annie, TARREAU Bruno, GARRUCHET Émilie

## VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

## VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DES 2 ET 3 FEVRIER 2022

Le compte-rendu du comité directeur est validé à l'unanimité.

## ACTUALITES

L'USEP dénonce l'acte de guerre et ses multiples conséquences. Les mouvements sportifs internationaux et nationaux ont réagi. La Ligue de l'enseignement s'est positionnée et le cercle Condorcet a produit des documents pour mieux comprendre la situation.

Des comités départementaux ont souhaité obtenir un positionnement national. Un courrier leur sera adressé en élargissant le propos aux valeurs de l'accueil et à la fraternité puis en proposant la prise en compte de temps réflexifs dans les RSA sur cette thématique et de s'inscrire dans les actions de soutien de Solidarité laïque et du Secours populaire français. Il est également proposé de rendre nos activités accessibles aux réfugiés.

## LOI SUR LE SPORT

Le copil « Éducation par le sport » a été réuni le 11 mars par le MENJS ouvertement satisfait et enclin à poursuivre les changements engagés. Pour le premier degré, seules les 30' d'APQ ont été mises en avant. Le DMJOP annonce un objectif de labellisation de 12000 écoles en 2023 et 24000 en 2024. A ce jour entre 6000 et 9000 écoles sont déjà labélisées.

USEP

3, rue Juliette Récamier

75341 PARIS cedex 07

Tél : 01 43 58 97 90

www.usep.org

@usepnationale

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

SIRET N° 420 857 278 000 14 – Code APE 9312Z

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

Fédération sportive scolaire de

la ligue de  
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Dès lors la réflexion est engagée pour assurer la place de l'USEP à long terme. Il en résulte que :

- Lors de la rencontre avec le ou le prochain ministre il conviendra de repositionner l'USEP à sa place comme l'acteur associatif sportif scolaire et non un partenaire sportif de l'école au même titre que les autres fédérations sportives.
- L'USEP devra tenir sa place dans les plans sportifs locaux.
- Il est nécessaire de convaincre plus d'enseignants en leur faisant mieux connaître notre projet notamment.
- Le positionnement de l'USEP dans les conventions « une école – un club » doit faire l'objet d'une réflexion

## PLAIDOYER

Les programmes électoraux concernant le sport connus à ce jour sont présentés (LREM, LFI, LR).

À l'exception des candidat-e-s du RN et de Reconquête, le CNOSF accueillera les autres candidats le 17 pour présentation de leurs projets programmatiques sur le sport.

Le rapport d'enquête mené par le SNUIP de janvier 2022 « Des écoles vitaminées à l'EPS, ça existe » sur la situation de l'EPS et l'articulation entre EPS et sport scolaire indique que sur un panel de 27 écoles participantes, 17 disposent d'une association USEP.

L'USEP sera représentée à une table ronde lors du congrès SE-UNSA et lors des Assises nationales de l'EPS à Rennes les 26 et 27 mars.

Le plaidoyer a été diffusé en version imprimable et en version web dans le BC n°11 du 2 mars. Il sera adressé à nouveau dans le prochain BC avec la proposition de le transmettre aux candidats aux élections législatives (excepté aux candidats du RN et de Reconquête). Le plaidoyer sera également adressé aux journalistes de la presse et au réseau dans la prochaine newsletter.

## MANIFESTE USEP/CEMER/AE-EPS

Des échanges entre les 3 entités ont permis la rédaction d'un article diffusé sur Libération dans le cadre des assises nationales de l'éducation populaire qui se tiendront à Poitiers. Le projet de manifeste commun pourrait être diffusé en septembre 2022.

## CONTROLE D'HONORABILITE

Les premiers fichiers de licenciés adultes ont été adressés au ministère des Sports dans le cadre de la lutte contre les violences dans le sport et du contrôle d'honorabilité. Les erreurs ou absences de saisies (date et lieu de naissance, nom de jeune fille etc...) sur affilié entraînent des retours du ministère (une notification par licencié).

## DYNAMIQUE 2024

La dynamique 2024 a permis, malgré le contexte difficile, de fédérer l'USEP (implication de 80 à 90% des comités départementaux). Afin de poursuivre cette dynamique, il est proposé une mobilisation particulière pour le mois de juin 2022, reconductible en juin 2023 et 2024. Les principes suivants sont rappelés :

- Nécessité de s'appuyer sur les initiatives des comités avec l'objectif d'une montée en puissance.
- Nécessité d'outiller les comités autour des rencontres familles et des rencontres USEP autonomes et organisées par les enfants.
- Pas de cahier des charges précis et peut-être trop contraignant mais des indications pour ouvrir des possibilités aux comités.
- Lancement de l'appli web « unis vers 2024 » pour rendre lisible et visible l'ensemble des actions.
- Mise à disposition d'un environnement graphique pour communiquer.

La commission nationale transversale « dynamique 2024 » a pour objectifs d'outiller les comités dans l'organisation de RSA olympiques dont l'enfant est auteur mais aussi de fédérer le réseau sur notre identité en lien avec la culture olympique. A l'issue de ses travaux, l'outil « Rencontre Sportive Associative Olympique » sera présenté lors de l'assemblée générale.

L'intitulé retenu pour la mobilisation de juin est : « En juin, les enfants font leurs jeux ». L'environnement graphique est en cours de création.

Les comités auront le choix des modalités de diffusion : à l'ensemble des écoles ou aux seules associations USEP.

Le projet impact héritage reconnu de grande qualité a été retenu mais non financé par l'ANS. Il nous est retourné que la FFSPPT n'offre pas de vraie plus-value au consortium. Il est proposé de préciser davantage le projet en insistant sur la relation Secours populaire - USEP et de le redéposer en en gardant les grandes lignes.

## FINANCES

### COMPTES 2021

Le résultat d'exploitation est de - 43 461€ avec 4 417 989€ en produits et 4 461 450€ en charges.

Le résultat financier est de 25 954€.

Le résultat exceptionnel est de 40 115€ avec 43 789€ en produits et 3 674€ en charges.

Les impôts et placements sont de - 1 021€.

Le résultat de l'exercice est donc de 21 578€.

Les produits d'affiliations et adhésions représentent 1 581 985€, soit 35,25% de nos produits. Ces produits sont en baisse de 837 000€ par rapport à l'exercice 2020.

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 1 878 972€ et représentent 41,87% (en augmentation de 549 983€ par rapport à l'exercice 2020). Elles proviennent du ministère des sports, du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Ville et de l'agence nationale du sport.

Les contributions financières s'élèvent à 862 088€ (837 088€ de la Ligue de l'enseignement dont 482 050€ au titre de la CPO MEN et 25 000€ de l'APAC).

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 2 137€.

Les achats et prestations de service s'élèvent à 117 542€, les autres achats et charges externes à 1 207 327€.

Les aides financières représentent 45,39% des charges (2 022 636€ en augmentation de 125 198€ par rapport à l'exercice 2020) : contrats de développement, autres projets et contribution de l'Agence nationale du sport au titre du projet sportif fédéral.

Les charges relatives à la masse salariale s'élèvent à 701 377€ auxquelles s'ajoute la valorisation du poste mis à disposition par le ministère des sports (71 472€).

Les charges de personnels s'élèvent à 144 008€.

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 969 937€.

Les flux sortants USEP->Ligue s'élèvent à 1 741 006€, les flux entrants Ligue-> USEP à 837 088. Le règlement des cotisations Ligue se monte à 947 420€.

La trésorerie s'élève à 564 523€, les fonds propres à 721 788€ et le fonds de roulement à 808 124€.

En présence du commissaire aux comptes, le comité directeur se prononce à l'unanimité pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2021 tels que présenté.

L'affectation de l'excédent sur résultat de l'exercice (21 578€) aux fonds propres est votée à l'unanimité par le comité directeur (20 voix pour). Après affectation, les fonds propres représentant 743 366€.

Le comité directeur se prononce à l'unanimité pour le remboursement d'une note de frais de 159,33€ transmise à l'USEP nationale après la date de clôture des comptes 2021.

#### EXERCICE 2022

Le budget présenté et voté en février dernier a été calculé avec :

- Une hausse des associations de 25% (soit 7.350 contre 5.884 sur la saison 2020/2021). Pour atteindre l'objectif budgétaire, il manque encore 911 associations (16.079,15 € part USEP uniquement). De date à date, même si nous augmentons de 17,82% par rapport à l'an dernier, nous sommes toujours en baisse de 18,22% par rapport à la saison 2019/2020.
- Une hausse des adultes de 34% (soit 34.500 contre 25.700 sur la saison 2020/2021). Pour atteindre l'objectif budgétaire, il nous manque encore 7.711 adultes (47.345,54 € part USEP uniquement). De date à date, même si nous augmentons de 38,67% par rapport à l'an dernier, nous sommes toujours en baisse de 20,11% par rapport à la saison 2019/2020.
- Une hausse des enfants de 52% (soit 652.500 contre 430.590 sur la saison 2020/2021). Pour atteindre l'objectif budgétaire, il nous manque encore 158.471 enfants (139.612,95 € part USEP uniquement). De date à date, même si nous augmentons de 44,75% par rapport à l'an dernier, nous sommes toujours en baisse de 16,08% par rapport à la saison 2019/2020.

Afin de permettre à chaque élu de suivre l'exécution du budget alloué aux actions dont ils ont la charge, le comité directeur adopte le principe qu'un bilan financier du GT leur soit adressé régulièrement au cours de l'année.

Vu l'article 8 des statuts nationaux modifiée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2018 : « Sans remettre en cause le caractère désintéressé de la gestion de l'USEP, la rémunération d'un dirigeant élu est autorisée dans les conditions prévues par l'article 261-7-1° du Code Général des Impôts. Conformément à cet article, la désignation du bénéficiaire et du montant de la rémunération accordée sont décidés annuellement par le comité directeur à la majorité d'au moins 2/3 des suffrages exprimés en dehors de la présence du dirigeant concerné »

Vu les dispositions de l'instruction fiscale 4 H-5-06 n° 208 du 18 décembre 2006 : « Le montant de l'ensemble des rémunérations versées mensuellement à chaque dirigeant, au titre des fonctions de dirigeants ou d'autres activités au sein de l'organisme, ne peut excéder trois fois le montant du plafond de la sécurité sociale visé à l'article L.241-3 du code de la sécurité sociale (à titre d'information, ce plafond qui est fixé chaque année par décret est de 3.428 € brut par mois pour les rémunérations versées à compter du 1er janvier 2020). »

Vu l'arrêté d'avancement d'échelon du 10 février 2022.

Vu la grille indiciaire de la fonction publique d'État 2022 pour le grade des inspecteurs de l'éducation nationale hors classe.

En l'absence de la présidente, le comité directeur décide à l'unanimité (19 voix) de prendre en compte le changement d'indice pour sa rémunération à compter du 27 février 2022 et intégrant le traitement mensuel et les indemnités de la fonction publique.

#### PROPOSITION DES TARIFS STATUTAIRES 2022-2023

	2020-2021 <i>Année 2021</i>	2021-2022 <i>Année 2022</i>	2022-2023 <i>Année 2023</i>	
• Affiliation Association	15,10 €	15,10 €	15,15 €	+ 0,33%
• Licences Adultes	11,40 €	11,40 €	11,40 €	
• Licences Enfants				
Maternelle	2,51 €	2,51 €	2,53 €	+ 0,80%
Elémentaire	2,85 €	2,85 €	2,87 €	+ 0,70%

La proposition de tarifs statutaires est adoptée à l'unanimité (20 voix pour).

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### ORGANISATION GÉNÉRALE

La capacité de la salle plénière (270 places contre les 300 demandées par le cahier des charges initial) risque d'être atteinte. A ce jour 257 repas réservés pour le samedi midi alors que 19 comités ne se sont pas encore inscrits. Le comité d'organisation d'avril devrait nous proposer des pistes possibles de résolution.

#### VOTE DU RAPPORT MORAL

Le rapport moral est discuté puis adopté à l'unanimité (20 voix).

#### QUESTION DU COMITE USEP 44

« Webaffiligue peut-il prendre en compte les activités hors temps scolaire régulières de l'USEP ? ».

Proposition de réponse de la CNVS : Question recevable mais la CNVS n'a pas de réponse à rendre. Elle propose au comité directeur de préciser dans le BS AG N°2 que des éléments de réponses seront apportés en AG (par la commission mixte nationale "Affiliations" et / ou le Laboratoire des Pratiques).

Réponse du comité directeur adoptée à l'unanimité (20 voix) : des éléments de réponse seront apportés lors de l'assemblée générale par l'élu en charge du laboratoire des pratiques.

#### POINTAGE DES POUVOIRS

A ce jour 67 comités ont retourné leurs pouvoirs. Certaines licences n'ont pas de photos. Une relance est transmise par courriel lundi 14 mars. Un nouveau point sera fait fin mars. Pour le moment, deux comités ont indiqué qu'ils ne seraient pas représentés.

#### ORDRE DU JOUR

##### Samedi 23 avril

8h00 : Contrôle des pouvoirs

8h30 : Interventions et ouverture de l'assemblée générale

Adoption du PV de l'Assemblée générale nationale 2021

Complément oral au rapport moral

Complément oral au rapport d'activité

Complément oral au rapport financier

Rapport du commissaire aux comptes

Vœux – Questions à ... – Questions sur ...

Débat et votes sur les rapports

Présentation du budget 2022

Débat et vote sur le budget 2022

Proposition de tarifs statutaires 2022-2023

Débat et vote sur les tarifs statutaires 2022-2023

Élection complémentaire au comité directeur – collègue femmes

Proposition de modification du règlement intérieur

Proposition concernant la date de l'organisation de l'assemblée générale 2024

Présentation de dossiers

### Dimanche 24 avril

9h : Réponses aux questions écrites adressées au comité directeur

Présentation de dossiers

Remise des médailles d'honneur

Interventions

12h00 : Clôture

Passage de relais

Les dossiers suivants pourraient être présentés :

- Unis'vers USEP 2024 (programme, outils enfants auteur, webapplication)
- Actualités VSA : Savoir rouler à vélo, Séminaire FF Voile, Scolarugby 2023, Calendrier des opérations nationales
- Commission PSF-ANS
- Démarche Développement durable des comités
- Contrôle d'honorabilité
- Communication (accompagnement des opérations nationales, partenariat atelier Le Mée)
- Formation (rassemblement de juillet et nouvelle formation partenariale, FIF)
- Loi « Démocratiser le sport en France » (Contrat d'engagement républicain et vote des clubs)
- Programme « volontaires 2024 »

## SUIVI DES COMITES

A ce jour, la CNVS n'a pas reçu de nouvelles propositions de statuts des comités. À la suite de la relance de novembre, seuls 2 comités ont adressé leurs statuts. La CNVS propose une nouvelle relance téléphonique qui pourrait être faite par les élus relais après l'assemblée générale 2022.

08 : le comité directeur 08 est désormais constitué. La présidente est également IEN chargée de mission EPS du département. Le projet avance mais doucement. Se pose désormais la question d'un poste de délégué, qui pourrait dans un premier temps être un Chargé de Mission développement du sport scolaire. A ce jour, deux stagiaires ont été mis à disposition partielle par l'INSPE de Reims.

48 : la fédération et le comité USEP ont pris la décision de ne pas renouveler les détachements du délégué général et du délégué USEP-UFOLEP. La présidente a participé à un entretien avec l'IA-DASEN pour obtenir la mise en place d'un chargé de mission « développement du sport scolaire du 1<sup>er</sup> degré ».

65 : A la demande de médiation du comité 65, l'USEP a proposé deux temps de visios. Le comité demande que la déléguée, employée à un niveau indiciaire moindre des précédents délégués, soit revalorisée. L'ambiance de travail semble dégradée et la déléguée peu considérée. La ligue 65 réfute les arguments posés. La présidente a pris contact avec l' élu du centre confédéral en charge : proposition a été faite pour réactiver la mise en œuvre effective d'une mission de médiation.

71 : Étant donné la situation de tension entre le confédéral Ligue et la Fédération départementale, le CD s'inquiète de l'éventuel impact sur le fonctionnement du comité USEP, notamment du poste de délégué.

## VIE SPORTIVE ASSOCIATIVE

### OPERATIONS NATIONALES

Le calendrier des opérations nationales pose un problème à quelques départements : cela se caractérise par de l'incompréhension des restrictions de dates qui font que certains territoires ne participent pas car pas en adéquation avec leur calendrier propre.

Il est nécessaire de revenir sur les raisons d'un calendrier qui pose, par nature, des contraintes et, plus largement, sur les objectifs des opérations nationales. Il semble utile de redéfinir les règles de fonctionnement et les enjeux de ces opérations nationales. Une présentation du calendrier 2022-2023 sera faite en ce sens à l'assemblée générale.

### RELATIONS FEDERATIONS SPORTIVES

FF échecs : signature d'une convention quintipartite aujourd'hui concernant la mise en place d'un dispositif « classe échec » qui met à disposition des tutoriels de formation pour les enseignants et des kits de matériel. Le changement des dirigeants et de l'équipe technique de la FFE a nécessité de repartir de zéro. Des formations partenariales pourront être mises en place à partir de 2023.

FF Sport Boules : production d'un outil pédagogique en cours

FF Tir à l'arc : 1 RSA expérimentale est programmée dans deux départements pour élaborer ensuite la mise en œuvre d'une formation partenariale.

FF Tennis de Table : une alerte aujourd'hui de la fédération qui ferait appel aux comités départementaux d'Outre-mer pour la participation aux frais d'acheminement des tables. Cela pose un problème car cette problématique n'avait jamais été évoquée. Le positionnement du comité directeur est de renvoyer les coûts à la fédération.

FFVB : un entrisme en Bretagne en se recommandant de l'USEP nationale avec production de licences événementielles. Cette situation nécessite un recadrage urgent.

FF Canoë Kayak : reprise de contact avec l'USEP. Une réunion partenariale est prévue le 13 avril pour la présentation d'un outil fédéral et définir des perspectives de travail en commun.

FF CO : rencontre rapide à organiser à la demande de la fédération.

FF Squash : rencontre rapide à organiser à leur demande.

FF Danse : des avancées récentes. Le GT Innovation.s et la commission mixte poursuivent leur travail.

UNSS : la nouvelle direction de l'UNSS souhaite réactiver la commission mixte nationale.

FF Athlétisme : projet de convention à signer probablement le 18 juin.

#### SRAV

La signature d'une convention USEP – FF Cyclisme est prévue le 31 mars.

La signature de la convention d'objectifs SRAV est prévue le 15 mars avec le ministère des Sports. Elle permettra d'obtenir le statut de « Partenaire titre 2022 » nous offrant une meilleure reconnaissance.

A ce jour, 24 000 attestations ont été délivrées pour un objectif annuel 2022 fixé à 40 000 et 35 formations SRAV sont prévues concernant 400 à 450 personnes.

Une enveloppe de 21 millions d'euros a été attribuée à la FUB pour gérer la formation et la promotion du SRAV dans le cadre du dispositif Génération vélo.

#### SUITE DEVELOPPEMENT DURABLE

Un secrétariat tournant est organisé pour prioriser les pistes d'actions.

### PARCOURS SPORTIF

Le processus des « focus groupes » est en cours. Un temps de travail est organisé prochainement pour finaliser l'inscription au dispositif Edu-up.

### PEDAGOGIE RECHERCHE FORMATION

#### MODULES DE FORMATION

La mise à disposition de modules de formation sur le drive a été rappelée au réseau dans le bulletin contact n°8.

#### FORMATION DE FORMATEURS

Un point d'étape est présenté sur les travaux engagés autour de la stratégie régionale de formation. Une carte heuristique est en cours de conception pour favoriser la mutualisation. Une formation R3F devait avoir lieu en janvier mais a été annulée en raison des conditions sanitaires. Elle est reportée début juillet en marge du rassemblement des formateurs qui rassemblerait 50 personnes pendant 4 jours et dont le lieu reste à définir.

#### PARCOURS DE FORMATEUR

Une commission s'est réunie sur 2 journées pour travailler à la constitution d'un parcours initial de formateur et d'un parcours continu de formateurs. Ces parcours, une fois finalisés, seraient présentés à l'occasion du Rassemblement Des Présidents et Délégués.

#### DFF

Deux entrées supplémentaires sont à prévoir : module SRAV et module de formation à destination des enfants.

## VIE DES TERRITOIRES

### COMMISSION ANS

Les orientations de la commission dans le cadre de celles de l'Agence nationale du sport :

- Égalité de traitement, d'équité des territoires et de solidarité.
- Poursuite de la stratégie de développement pour une équité territoriale (mise en œuvre de nouvelles modalités d'attribution des subventions - Renforcement du développement des associations locales et de coordination via le comité départemental).
- Accompagnement des comités par les instructeurs.
- Formation financière « construction de budget » complémentaire à la web conférence.

Les projets présentés doivent s'inscrire dans le cadre du projet sportif associatif fédéral 2020-2024. Les projets doivent être entrepris entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 ; ils peuvent toutefois déborder sur les premières semaines de l'année 2023. Les projets déposés peuvent être complémentaires aux contrats de développement départementaux et régionaux ainsi qu'aux opérations nationales et de formation, sous réserve que le co-financement apparaisse obligatoirement au budget du projet.

En 2022, chaque comité départemental peut déposer 3 projets maximum dont obligatoirement un projet de « tête de réseau ». Chaque comité régional peut déposer 3 projets maximum dont un projet pour le fonctionnement de l'équipe technique régionale (ETR). Les comités départementaux ne peuvent pas déposer de projet complémentaire dans le cadre du Plan France Relance.

Le projet « tête de réseau » est un accompagnement au développement des associations locales et de coordination via le comité départemental. La somme accordée à cet accompagnement doit être distribuée aux associations sur présentation d'une facture de l'association ou d'une convention entre l'association et le comité départemental. Le comité départemental peut garder 20% maximum de la subvention demandée et obtenue dans le cadre de frais fixes de fonctionnement sur le projet. Le projet peut être financé à hauteur de 100% par l'ANS.

L'échéancier est le suivant :

- Mars : note de cadrage
- 6 avril : Webconférence nationale d'accompagnement
- 11 avril : ouverture du compte asso
- 13 mai : fermeture du compte asso
- 16 mai au 10 juin : instruction technique des dossiers et accompagnement téléphonique des comités
- 27 et 28 juin : étude et évaluation des projets par la commission PSF-ANS-USEP
- 11 et 12 juillet : arbitrage des subventions attribuées
- 2<sup>ème</sup> quinzaine de juillet : envoi à l'ANS des états de paiements

---

## CONTRATS DE DEVELOPPEMENT

Les objectifs sont de :

- Valoriser le dynamisme des comités et des actions déposées
- Renforcer l'équité dans le calcul des dotations
- Encourager l'adhésion au projet fédéral
- Atténuer les effets de la crise sanitaire

L'enveloppe financière est passée de 491 000€ à 451 000€ à la suite de l'arbitrage nécessaire pour équilibrer le budget 2022. 400 000€ et 51 000€ seront destinés respectivement aux comités départementaux et régionaux.

Les comités départementaux pourront déposer :

- 3 rencontres sportives associatives organisées par les enfants ou
- 2 rencontres sportives associatives organisées par les enfants et une rencontre en famille

Les comités régionaux pourront déposer :

- Une action liée au renforcement de la structuration régionale (plan de formation, plan de structuration, plan de communication)
- Une seconde action au choix parmi les thèmes suivants : « Accompagner les comités départementaux dans le déploiement des écoles labellisées génération 2024 » et « les outils numériques au service de la région pour communiquer, former, informer et échanger ».

50% de la dotation est dédiée à la vie des comités. Afin d'atténuer l'impact de la crise, il est proposé de lisser sur cinq années au lieu de quatre l'an dernier pour le calcul de cette part liée à la vie des comités sur la base de :

- 4 critères pour les départements (Taux d'implantation, Taux de vie associative, Participation aux rencontres, Nombre de rencontres)
- 3 critères pour les régions (Taux d'implantation, Taux vie associative, nombre de départements qui composent la région).

Les 50% restants sont dédiées à la dynamique des comités (inscription dans les actions proposées).

Le comité directeur valide à l'unanimité (20 voix) les principes de répartition des dotations aux comités et le versement des 50% d'acompte aux comités.

---

## GT ENFANT AUTEUR

Présentation des outils enfant acteur – enfant auteur :

- Un livret "Parcours de l'enfant" qui permet de garder trace de leur implication sur tout leur parcours scolaire
- Des fiches "rôles sociaux" sous forme de check-list
- Des fiches d'auto-évaluation des compétences et ressentis engagés
- Un document de suivi de chaque projet de RSA à destination des enseignants

## LABORATOIRE DES PRATIQUES

Les fiches thématiques conçues par le labODP sont présentées. Elles reprennent notamment des éléments des ateliers du RPD. Sont présentées :

- La politique tarifaire.
- La sectorisation.
- L'emploi.

Une présentation de ces fiches sera effectuée lors de la rencontre des présidents des CRUSEP en marge de l'assemblée générale nationale, présidents qui pourront à leur tour présenter ces données aux présidents des comités départementaux.

## COMMUNICATION

Un point est fait sur la dernière réunion du GT Communication :

- Définition d'une stratégie de communication à mettre en œuvre.
- Proposition de lancer les « P'tits reporters » pour tous les cycles.
- Dans la newsletter, prévoir un focal sur des outils pédagogiques de l'USEP à valoriser.
- État des lieux de l'opération Parrains / Mairaines.
- La mise en place d'une boutique en ligne d'outils de communication USEP pour les comités est en cours (Société Le Mée).

## VIE INTERNATIONALE

Le comité directeur vote à l'unanimité la ré adhésion de l'USEP à l'ISCA en tant que « full member » pour un montant de 500€ par an.

## QUESTIONS DIVERSES